

FICHE SYNTHÈSE

Programme d'apprentissage en milieu de travail

LAMINEUR OU LAMINEUSE DE PRODUITS EN MATÉRIAUX COMPOSITES

Norme professionnelle (25 mai 2006)

DESCRIPTION DU MÉTIER

Les lamineurs et les lamineuses exécutent des tâches liées à la fabrication de produits en matériaux composites, plus précisément selon le procédé de laminage à moule ouvert incorporant des renforts de fibre de verre amalgamés à une résine liante.

La personne qui exerce le métier de lamineur ou de lamineuse doit appliquer les différentes techniques de laminage, elle doit également se servir d'équipements de manutention variés pour le déplacement des moules. Elle doit d'abord et avant tout faire preuve de minutie, de patience, de débrouillardise et d'autonomie. Elle doit pouvoir comprendre et mettre en application des instructions, s'adapter aux changements et faire preuve de discipline à travers les étapes de la production. Les activités se déroulent dans un contexte de contrôle strict des conditions pour la santé et la sécurité au travail.

TITRE DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Ce programme mène au certificat de qualification professionnelle de « lamineur ou lamineuse de produits en matériaux composites ». Il est signé par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et délivré par Emploi-Québec.

COMPÉTENCES DE LA NORME

La norme professionnelle développée par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des plastiques et des composites, « PlastiCompétences » énonce les compétences suivantes comme essentielles à l'exercice du métier de lamineur ou lamineuse de produits en matériaux composites :

1. Être capable d'organiser les étapes de son travail;
2. Être capable de préparer le moule à laminer;
3. Être capable de procéder aux opérations de mouillage;
4. Être capable de procéder aux opérations de débullage d'une pièce fabriquée par moulage au contact et par projection simultanée.

CARNET D'APPRENTISSAGE

Modules

Module 1 Organiser les étapes de son travail

Module 2 Préparer le moule à laminer

Module 3 Procéder aux opérations de mouillage

Module 4 Procéder aux opérations de débullage d'une pièce fabriquée par moulage au contact et par projection simultanée.

Structure des modules

Les tâches des modules doivent être exécutées dans le respect des règles de santé et de sécurité définies. La formation en santé, sécurité et SIMDUT est recommandée.

LE GUIDE DU COMPAGNON

Le guide du compagnon donne des indications et des suggestions sur le déroulement de l'apprentissage et de la formation en entreprise.

CRITÈRES DE SÉLECTION DU COMPAGNON

Le compagnon est une personne qualifiée qui maîtrise pleinement les compétences de la norme professionnelle. La personne est sélectionnée par l'employeur en fonction de son expertise technique et de sa capacité à communiquer avec une personne en apprentissage, à la soutenir et à l'évaluer.

Au moment de la signature de l'entente, Emploi-Québec valide et approuve le choix de l'employeur.

DURÉE DE L'APPRENTISSAGE

Plusieurs facteurs peuvent influencer sur la durée de l'apprentissage tels l'expérience de la personne en apprentissage, l'organisation du travail, etc.

Selon le Comité sectoriel de main-d'oeuvre de l'industrie des plastiques et des composites, « PlastiCompétences », il faut environ de 6 mois à trois ans pour se qualifier et atteindre l'autonomie professionnelle recherchée.

RATIO COMPAGNON/APPRENTI

Un compagnon pourra accompagner un ou plus d'un apprenti ou d'une apprentie dans la mesure où cela permet d'offrir des conditions satisfaisantes pour l'apprentissage.

Plusieurs facteurs peuvent influencer sur le ratio compagnon/apprenti tels l'expérience du compagnon dans cette fonction, l'organisation du travail dans l'entreprise, etc.

Au moment de la signature de l'entente, Emploi-Québec valide et approuve le ratio compagnon/apprenti.

DISPONIBILITÉ DE LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES MAÎTRISÉES

Au début du processus et pendant l'apprentissage, le compagnon évalue les compétences maîtrisées par l'apprenti ou l'apprentie et ajuste le plan individuel d'apprentissage en conséquence. Il consigne les résultats de son évaluation dans le carnet prévu à cette fin pour des fins de reconnaissance des compétences.

CONDITIONS DE CERTIFICATION

Pour obtenir le certificat de qualification professionnelle et l'attestation de compétences qui l'accompagne, l'apprenti ou l'apprentie devra démontrer, à la satisfaction du compagnon, qu'il ou qu'elle maîtrise pleinement les compétences essentielles de la norme professionnelle.

Les apprentis et apprenties qui ne maîtrisent pas toutes les compétences essentielles de la norme pourront recevoir une attestation de compétences pour celles maîtrisées.

DISPONIBILITÉ DU SCEAU ROUGE

Non

LES ENTREPRISES VISÉES

Les entreprises dans le domaine des composites.

PARTENARIAT

Le Programme d'apprentissage en milieu de travail pour lamineur ou lamineuse de produits en matériaux composites a été élaboré par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des plastiques et des composites, « PlastiCompétences », avec le soutien technique et financier d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail.

COORDONNÉES DU COMITÉ SECTORIEL

Comité sectoriel de main-d'œuvre de
l'industrie des plastiques et des composites
M. Érik Brisebois
5110 boul. Cousineau, suite 200 A
Saint-Hubert (Québec) J3Y 7G5
Téléphone : (450) 656-5785
Télécopieur : (450) 443-9722
www.plasticompetences.ca
Courrier électronique : info@plasticompetences.ca

Si vous désirez obtenir plus d'information, vous pouvez communiquer avec le centre local d'emploi le plus près de chez vous ou consulter le site Internet d'Emploi-Québec www.emploiquebec.net.